



GRET

Professionnels du
développement
solidaire



Citoyens et Organisations locales Mobilisées pour un Meilleur Usage des ressources Naturelles (Commun)

JOKKO
Projets ENVIRONNEMENT
01/08/2018 à la Calebasse



- mis en œuvre par le CNCR, chef de file et le Gret;
- financement l'Union Européenne issus de l'appel à projet Implication citoyenne dans la gouvernance de l'Environnement dans la région de Dakar (EuropeAid/153665/DD/ACT/SN).
- 640000 € pour un budget global de 731 390 €
- Le projet a démarré le 1er décembre 2017 pour une durée de 3 ans.



Commun est mis en œuvre par le Conseil National de Concertation et Coopération des Ruraux (CNCR) et le GRET depuis décembre 2017 grâce à une subvention de l'Union Européenne.

L'objectif général est de promouvoir une citoyenneté environnementale active par la participation des communautés locales à la gouvernance responsable des forêts dans le département de Médina Yoro Foulah (Casamance).



Contexte national



- depuis une dizaine d'années, le couvert ligne Sénégal a connu une baisse constante avec une régression de 405 000 ha de forêts.
- Malgré les efforts engagés pour inverser la tendance, il est apparu que les solutions techniques seules (plans d'aménagement) ne suffisent pas;
- il est donc nécessaire de promouvoir davantage de conscience environnementale et plus d'engagements des communautés locales dans la gouvernance des ressources forestières (lutte contre le trafic de bois, protection et restauration des peuplements forestiers, etc.).



Contexte national suite



- Après l'échec des politiques dirigistes des années 60-70, le Sénégal s'est lancé dans la définition de politiques et programmes forestiers qui ont impliqué progressivement les populations riveraines dans la gestion forestière.
- En 1981, le Sénégal se dote officiellement, d'un outil de planification des activités forestières à travers le plan directeur pour le développement forestier (PDDF). De l'actualisation du PDDF en 1989 naquit le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS), adopté en 1992, pour encadrer la conservation du potentiel forestier et des équilibres socio-écologiques tout en assurant la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers ligneux et non ligneux (MEDD 2014).
- Pour se conformer au vent de la participation et de la décentralisation insufflé par le sommet de Rio 92, le Sénégal adopte en 1996 la Loi n° 96-08 portant code des collectivités locales et deux ans plus tard, un code forestier dit « décentralisateur » en 1998.
- Ce code prend ainsi en compte le transfert de compétences mais exige l'élaboration d'un plan d'aménagement, ce qui n'est pas facile pour les collectivités locales. C'est ainsi qu'une vaste initiative nationale d'aménagement forestier participatif a été lancée à travers le PROGEDE (1997-2016), le programme Wula Nafaa (2003-2013) et le PERACOD. Pour tenir compte des évolutions nationales et internationales, le Sénégal a élaboré depuis 2014, un nouveau projet de code forestier.





A MYF, le trafic de bois demeure très important dans le département, de par sa situation à la frontière entre le Sénégal et la Gambie.

- Le Venne (*Pterocarpus erinaceus*), le Kapokier (*Bombax costatum*), et le « Dimb » (*Cordia pinnata*) sont les espèces recherchées par les coupeurs.
- Ces bois exploités de manière non durable passent en Gambie pour être acheminés en bateau en Chine pour les besoins de l'industrie des meubles. Toutes les communes de Medina Yoro Foulah sont concernées par le phénomène



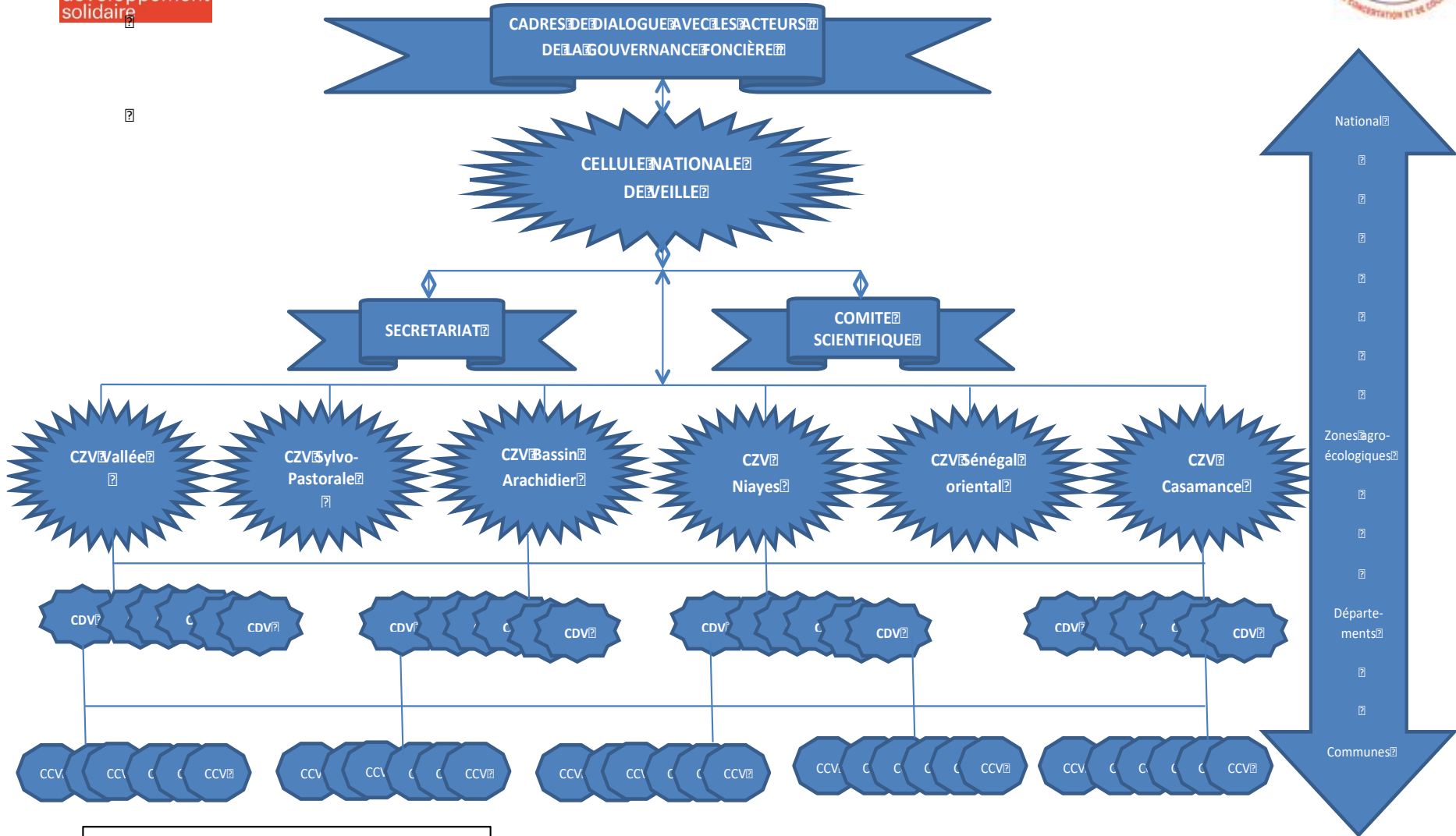
- Pour lutter contre ce trafic lucratif, l'Etat a affecté 200 des 400 nouvelles recrues des Eaux et Forêts dans les zones de trafic et installé un cantonnement militaire en renforcement des Eaux et Forêts.
- Pour sa part, le CNCR en tant que plateforme ayant en son sein des organisations d'exploitants forestiers, s'est intéressé à la question en mettant en place dans le cadre de l'observatoire national de la gouvernance foncière qu'il porte, une cellule de veille départementale à Médina Yoro Foulah en 2014, avec des points focaux communaux qui jouent un rôle d'alerte.

Axe 1 : Education environnementale et veille citoyenne :

- Pour renforcer l'engagement citoyen dans la gouvernance forestière et la redevabilité des acteurs, de nombreuses sessions de sensibilisation et de formation seront proposées
- le dispositif de veille citoyenne sera activé via un système d'information et d'alerte. Ce dispositif sera relié à celui de la cellule de veille de la Casamance qui regroupe l'ensemble des cellules de veille des régions de Kolda, de Sédhiou et de Ziguinchor, et plus largement au dispositif de l'observatoire national de la gouvernance foncière (ONGF)



- Un dispositif de veille citoyenne activé via un système d'information et d'alerte.
- dispositif relié à celui de la cellule de veille de la Casamance qui regroupe l'ensemble des cellules de veille des régions de Kolda, de Sédhiou et de Ziguinchor,
- et plus largement au dispositif de l'observatoire national de la gouvernance foncière (ONGF)
- Engagement d'actions visant à renforcer les actions citoyennes de restauration des peuplements forestiers par des reboisements, créations de pépinières, des actions de lutte contre les feux de brousse, les mise en défens, etc



CZV Cellule Zonale de Veille
CDV Cellule Départementale de Veille
CCV Cellule Communale de Veille



Axe 2 : Appui aux initiatives locales visant à améliorer l'état des ressources forestières

- Un fond de dotation sera mis en place pour financer les actions de protection et de restauration des peuplements forestiers définis au niveau des cellules de veille

L'idée est que l'entrée soit la commune que le projet va aider à élaborer un Plan d'action simplifié pour la gestion Participative des forêts (la mise en place de plans d'actions communales est recommandée par la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 en son article 305)

Le processus se fera comme suit:

- Un travail sera mené pour élargir la commission environnementale des communes bénéficiaires de l'action aux autres acteurs (OCB, CIVG, ASC, Clubs scolaires EVF GIE...). Cette commission environnementale élargie désignera deux (02) personnes.
- Ces délégués, avec des membres des clubs scolaires et les cinq animateurs du projet prendront part aux formations et sessions d'éducation environnementale afin de jouer le rôle de relais ou de formateurs de formateurs pour une large diffusion des connaissances acquises auprès des communautés



- Dans ces plans simplifiés, il y a des activités de protection et restauration des peuplements forestiers et/ ou des activités économiques alternatives à l'exploitation forestière seront définies
- Cette commission élargie fera le suivi des activités et sera informée de toutes les ressources issues de la forêt et de leur utilisation. Ce qui permettrait de construire un contrôle citoyen de l'action publique. Un noyau de ces commissions sera construit à l'échelle départementale pour favoriser des échanges



Un volet certification citoyenne est intégré avec le soutien du Forum Civil.

- Une situation de départ permettra de définir des indicateurs de gouvernance dans le secteur forestier au cours du diagnostic institutionnel, de former le comité local de certification et d'envisager après une année de mise en œuvre, une évaluation afin de décerner des labels aux communes engagées
- le projet COMMUN décernera chaque année des médailles aux trois communes les plus performantes dans la promotion de la participation citoyenne dans la gestion décentralisée de leurs forêts communautaires



Axe 3 : Actions de plaidoyer, de capitalisation et de mise en réseau :

- Pour susciter le changement de comportements, des actions de communication sociale menées en direction des communautés locales, OCB, associations de jeunes, groupements de promotion féminine, organisations paysannes, leaders d'opinion, religieux, etc.
- Une campagne de plaidoyer en direction des autorités locales : maires, députés et conseillers (CESE et HCCT) du département, Préfet, Gouverneur.
- Aussi, pour contribuer à améliorer les politiques forestières, des capitalisations réalisées et des positions définies collectivement par les OSC seront portées au niveau national auprès des décideurs : conseil économique, social et environnemental, Assemblée Nationale, Haut conseil des collectivités territoriales...





GRET

Professionnels du
développement
solidaire



**Merci de votre
attention**

**Iba Mar Faye,
Gret.**